

Compte- rendu du conseil du Jeudi 10 décembre à 20 H 30

Présents : Jean-Claude COMPAGNON, Gaël MONNERET, Anne-Marie PEGUILLET, Roseline PACCARD, Martine RAISON, , Corinne ODOBEL, Thomas ROUSSE, Maurice MONNET, Jean François REHFUSS, Christophe MARION.

Absent excusé : Pascal SIMONET.

Secrétaire : Jean-Claude COMPAGNON.

- Le compte-rendu du conseil du 29 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

- Questions d'actualité :

- Les services de la Préfecture nous indiquent que délibération concernant les pouvoirs de police du maire est inutile. Le maire prendra un arrêté pour définir ces pouvoirs de manière plus précise.

- Le maire a pris un arrêté concernant une convention d'occupation de terrain communal par M. Théophile Pozet. Ce terrain est situé à la Chaumette. M. Pozet se propose de le cultiver en utilisant les méthodes de l'agriculture biologique. La convention stipule entre autres que si ce terrain est mis à disposition de façon gracieuse, M. Pozet devra le tenir en bon état de propreté. Il s'engage à le rendre en l'état s'il cesse son activité. D'autre part, la commune pourra le récupérer à n'importe quel moment si elle le souhaite.

- Point sur le budget : Les données concernant le budget ont été actualisées à la lumière des dernières opérations. En tenant compte des restes à réaliser de fin d'année, la commune pourra compter pour son budget 2021 d'une CAF brute d'environ 60 000 €.

- Travaux en cours : De nombreux petits travaux ont eu lieu sur notre territoire, profitant d'un mois de novembre particulièrement clément : Curage de fossés à La Lième le long de la route de Chille et réalisation d'une canalisation à l'entrée de la maison Belfy, débroussaillage d'un terrain en bordure de la route des Toupes. Les services de la société « Orange » ont installé la fibre dans les secteurs où elle est aérienne. Tous les postes des particuliers devraient être éligibles au branchement dans les semaines à venir.

- A la demande de l'association qui occupe la salle rue du Meix Dagay, la commune accepte une remise sur le loyer en raison de l'impossibilité pour cette association d'exercer ses activités à cause de l'épidémie.

- Questions diverses :

- Par décision de l'INSEE, le recensement prévu pour le début d'année 2021 est annulé, reporté en 2022.

- Le Conseil écrit le bulletin de fin d'année. Jean-François Rehfuss assurera la mise en page et la distribution sera organisée en début d'année 2021.

- Relancés l'année dernière, les jeux inter-villages se sont déroulés à Briod. Pannessières ne participait pas à cette nouvelle mouture. Cette année, aucune association ne prenant le relais, la commune ne sera pas présente à cette rencontre.

La séance est close à 22 heures 30.

Le maire : M.Monnet